

Rapport Annuel
Sur le prix et la Qualité
du
Service Public d'Assainissement Collectif
- Exercice 2017 -

(en vertu de l'article L-2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales)

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PAGE 3

- Présentation du service
- Estimation de la population desservie (D.201.0), nombre d'abonnés
- Volumes facturés
- Autorisations de déversements d'effluents industriel (D.202.0)
- Le réseau de collecte en 2017 (hors branchements)
- Travaux de renouvellement de réseau assainissement en 2017
- Les ouvrages de relèvement
- Les Stations de traitement :
 - * Station d'ANGOISSE
 - * Station de COULAURES
 - * Station de CHERVEIX CUBAS
 - * Station de CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS
 - * Station de DUSSAC
 - * Station d'EXCIDEUIL
 - * Station de GENIS
 - * Station de LANOUAILLE
 - * Station de MAYAC
 - * Station de PAYZAC/SAVIGNAC LEDRIER
 - * Station de PREYSSAC D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST CYR LES CHAMPAGNES
 - * Station de ST GERMAIN DES PRES
 - * Station de ST MARTIAL D'ALBAREDE
 - * Station de ST MEDARD D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST PANTALY D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST SULPICE D'EXCIDEUIL
 - * Station de ST VINCENT SUR L'ISLE
 - * Station de SARLANDE
 - * Station de SARRAZAC
 - * Station de SAVIGNAC LEDRIER
 - * Glossaire

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

PAGE 45

- Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P201.2)
- Conformité de la collecte et de l'épuration des effluents
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées (P206.3)
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PAGE 50

- Fixation des tarifs en vigueur
- Prix du Service sur l'Assainissement collectif
- Composantes de la facture eaux usées d'un usager consommant 120 m³/an (D204.0)
- Dépenses d'exploitation
- Recettes d'exploitation
- Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

PAGE 53

- Investissements du service assainissement collectif
- Etat de la dette en 2017
- Amortissements réalisés en 2017

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Présentation du service :

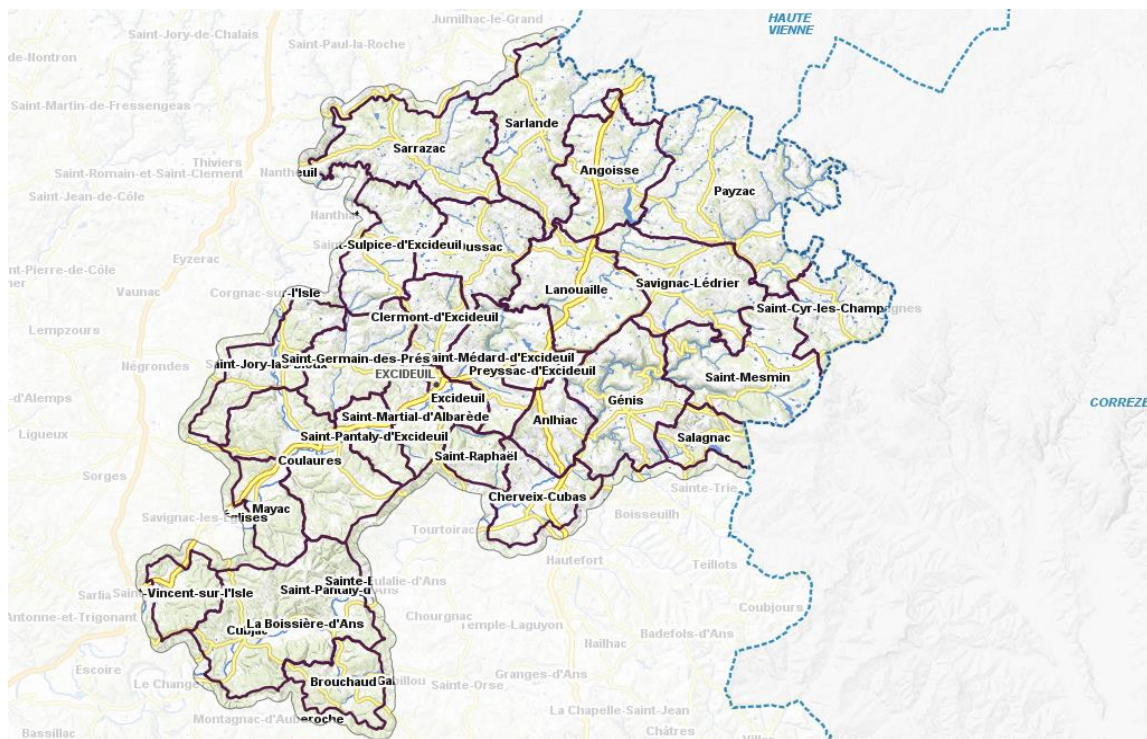
Dans le cadre de la Loi NotRe, la communauté de communes du pays de Lanouaille s'est étendue, le 1^{er} janvier 2017, aux communes de de la Communauté de communes Causse et Rivières en Périgord, à l'exception de la commune de Savignac les Eglises.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, elle se dénomme Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord (CCILAP).

La compétence « Assainissement collectif » a été déléguée à la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord par 21 communes sur les 28 la constituant :

- le 22 août 2008, pour les communes de : Angoisse, Dussac, St Cyr les Champagnes, St Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac
- le 1^{er} janvier 2009 (fin de l'exercice budgétaire) pour les commune de Lanouaille et de Payzac / Savignac Lédrier
- le 1^{er} janvier 2010 pour les communes de Preyssac d'Excideuil et de St Médard d'Excideuil (date d'entrée à la Communauté de communes du pays de Lanouaille)
- le 1^{er} janvier 2017 pour les communes de Coulaures, Cherveix Cubas, Cubjac-Auvézère-Val d'Ans, Excideuil, Génis, Mayac, St Germain des Prés, St Martial d'Albarède, St Pantaly d'Excideuil, St Vincent sur l'Isle (date d'entrée à la Communauté de communes du pays de Lanouaille)

Cette compétence est exercée en régie directe par la CCILAP, à l'exception des l'assainissement collectif d'Excideuil dont la gestion a été déléguée à la



SOGEDO.

Pour assurer ce service, la CCILAP dispose du patrimoine suivant :

- **68.866** kilomètres de canalisations constituant les réseaux de collecte des eaux usées et sanitaires,
- **25** postes de relèvement des eaux usées,
- **21 Stations d'épuration :**
 - * 2 lagunes à Angoisse (283 EH) & Génis (230 EH)
 - * 3 station de type boues activées :
 - Cubjac-Auvézère-Val d'Ans - 950 EH
 - Excideuil - 1500 EH
 - Payzac/La Chapelle (commune de Savignac Lédrier) - 1000 EH
 - * 16 stations de type filtres plantés de roseaux :

○ Cherveix Cubas	450 EH
○ Coulaures	220 EH
○ Dussac :	130 EH
○ Lanouaille :	1000 EH
○ Mayac	100 EH
○ Preyssac d'Excideuil :	120 EH
○ St Cyr les Champagnes :	100 EH
○ St Germain des Prés	100 EH
○ St Martial d'Albarède	185 EH
○ St Médard d'Excideuil :	255 EH
○ St Pantaly d'Excideuil	83 EH
○ St Sulpice d'Excideuil :	160 EH
○ St Vincent sur l'Isle	80 EH
○ Sarlande :	150 EH
○ Sarrazac :	150 EH
○ Savignac Lédrier	60 EH

👉 Estimation de la population desservie, nombre d'abonnés (D201.0) :

Communes	Type de Station d'épuration	Nombre d'Abonnés Assainissement Raccordés et raccordables	Estimation de la population desservie (d'après taux d'occupation INSEE)	Nombre d'Abonnés Assainissement Actifs en 2017
ANGOISSE	STEP - Lagunage	110	210	98
CHERVEIX CUBAS	STEP - Filtres plantés de roseaux	203	308	140
COULAURES	STEP - Filtres plantés de roseaux	101	209	97
CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	STEP - Boues activées	230	415	230
DUSSAC	STEP - Filtres plantés de roseaux	64	108	52
EXCIDEUIL	STEP - Boues activées	583	1143	536
GENIS	STEP - Lagunage	64	91	55
LANOUAILLE	STEP - Filtres plantés de roseaux	329	639	277
MAYAC	STEP - Filtres plantés de roseaux	30	53	28
PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	STEP - Boues activées	407	664	357
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	STEP - Filtres plantés de roseaux	51	90	42
ST CYR LES CHAMPAGNES	STEP - Filtres plantés de roseaux	32	42	28
ST GERMAIN DES PRES	STEP - Filtres plantés de roseaux	40	73	28

ST MARTIAL D'ALBAREDE	STEP - Filtres plantés de roseaux	114	208	97
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	STEP - Filtres plantés de roseaux	46	76	38
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	STEP - Filtres plantés de roseaux	40	67	30
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	STEP - Filtres plantés de roseaux	89	129	67
ST VINCENT SUR L'ISLE	STEP - Filtres plantés de roseaux	37	79	17
SARLANDE	STEP - Filtres plantés de roseaux	32	56	20
SARRAZAC	STEP - Filtres plantés de roseaux	55	72	37
SAVIGNAC LEDRIER Bourg	STEP - Filtres plantés de roseaux	27	43	20
TOTAL Raccordés		2 684	4 775	2 294

 Volumes facturés :

Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³		TOTAL
AGUR	3717 m ³	139 873 m ³
SAUR	11 078 m ³	
SOGEDO	111 569 m ³	
VEOLIA	13 509 m ³	

 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) :

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques en application et conformément aux dispositions de l'article L1331.10 du Code de la santé publique est de 2 :

- Usine REPETTO - St Médard d'Excideuil
- EHPAD Les Jardins de Plaisance - Lanouaille

 Le réseau de collecte en 2017 (hors branchements) :

Communes	2017
ANGOISSE	Données réactualisées suite au diagnostic en cours : 2 735 ml (dont 180 ml de conduite de refoulement - Nouveau lotissement communal)
CHERVEIX CUBAS	5 067 ml (dont 1 345 ml de conduite de refoulement)
COULAURES	2 175 ml (dont 533 ml de conduite de refoulement)
CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	7 298 ml dont : - 4 605 ml de réseau séparatif - 1 358 ml de conduite de refoulement séparatif - 1 135 ml de réseau unitaire - 200 ml de réseau de refoulement mixte
DUSSAC	1844.35 m
EXCIDEUIL	9 933 ml (dont 1 752 ml de conduite de refoulement)

GENIS	1 319 ml
LANOUAILLE	7 569 ml (dont 480 ml de conduite de refoulement)
MAYAC	950 ml
PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	Données réactualisées suite au diagnostic en cours : 12 270 ml (dont 1590 ml de conduite de refoulement)
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	Données réactualisées suite au diagnostic en cours : 1 355.89 ml
ST CYR LES CHAMPAGNES	1 294.75 ml (dont 235.5 ml de conduite de refoulement)
ST GERMAIN DES PRES	1 600 ml (dont 400 ml de conduite de refoulement)
ST MARTIAL D'ALBAREDE	2 611 ml (dont 290 ml de conduite de refoulement)
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	2 455 ml (dont 1058 ml de conduite de refoulement +282 ml refoulement jusqu'à la STEP)
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	1 400 ml (dont 700ml de refoulement)
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	2 594.22 ml
ST VINCENT SUR L'ISLE	1 020 ml (dont 380 ml de conduite de refoulement)
SARLANDE	690 ml
SARRAZAC	1 831,10 ml
SAVIGNAC LEDRIER	854 ml
TOTAL en ml	68 866.31 ml

☞ Travaux de renouvellement de réseau assainissement en 2017 :

Néant

☞ Les ouvrages de relèvement :

COMMUNES	Lieu d'Implantation	Année de mise en place des pompes - renouvellement	Nombre de pompes
ANGOISSE	Le Bourg Nouveau Lotissement	2010	2
CHERVEIX CUBAS	Cherveix	2010	2
	Cubas	2005	2
COULAURES	La Gare	2012	2
	Près de l'Eglise	2012	2
CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS	La Bascule	1995	2
	La Côte	2015	2
	Monbayol	2015	2
EXCIDEUIL	Ste Anne	2017	2
	La Gendarmerie	2009 /2010	2
	Des HLM (principal)	2015	2
LANOUAILLE	La Gare	1990 / 2011	2

PAYZAC/LA CHAPELLE (commune de Savignac Lédrier)	La Croix des Brousses	2014 / 2014	2
	La Croix Merle	1998	2
	La Gaudie	2006/2017	2
	Lotissement communal	2015	2
ST CYR LES CHAMPAGNES	Le Bourg	2013	2
ST GERMAIN DES PRES	Le Bourg	2015	2
ST MARTIAL D'ALBAREDE	La Grande Pièce	2015	2
	Le lavoir	1996	2
	RD 705	2012	2
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	Le Bourg	2012	2
ST VINCENT SUR L'ISLE	Le Bourg	2016	2
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	Sud-Bourg	2013	2
	Le Baradis	2013	2
TOTAL	25		50

Les stations de traitement :

STATION D'ANGOISSE

Type de station : lagunage naturel

Situation : « Le Gironeix »

Mise en service : juin 1991.

Capacité nominale : 283 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	17 Kg/j	45 m ³ /j



Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : affluent de La Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Rendement épuratoire en 2017 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO filtrée	11.5	6.81	58	90.2
DBO5 filtrée		2.19	7	96.3
MES		2.54	29	86.8
NK		0.946	24	70.7
Pt		0.1	3.1	63.5

*données extraites du bilan d'autosurveillance de 2017

Sous-produits :

Matières de dégrillage : **900** Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Boues : les boues sont stockées dans le premier bassin de lagunage

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Elagage des arbres aux abords des lagunes
- Vidange du bac dégraisseur de la station d'épuration - 2000 l dépotés à la station d'épuration de St Yrieix la Perche
- Clôture du poste de relevage

Travaux à prévoir :

- Diagnostic du dispositif d'assainissement en cours

STATION DE CHERVEIX CUBAS

Type de station : Filtres plantés de roseaux + saulaie

Situation : « Moulin de Cubas »

Mise en service : décembre 2005

Capacité nominale : 450 EH.

Taux de collecte : 84 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	27 Kg/j	68 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Rivière - L'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral
du 21/07/2015

Rendement épuratoire en 2017 :

La station d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 30 Kg/j de DBO5, la fréquence minimale des contrôles d'autosurveillance est de 1 tous les 2 ans - Arrêté du 21 juillet 2015.

Il n'y a pas eu de bilan en 2017, la prochaine mesure est planifiée en 2018.

Toutefois, le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre des visites de contrôle que l'eau traitée fait état d'une mauvaise qualité sur les paramètres azotés (NK et NH₄).



Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
04/05/2017	9	53	6	36	49.3	7.4
21/11/2017	40	130	34	68	68.5	8.10

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 15 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

• Réseau :

- PR de Cherveix :
 - o Remplacement de la sonde piézométrique
 - o Changement ballon anti-coup de bélier
 - o Remplacement du joint à lèvre au niveau de la pompe 1
 - o Remplacement des poires de déclenchement des 2 pompes
 - o Remplacement de la poire de niveau bas du PR de Cherveix
- Remplacement du relai de contrôle de phases du PR de Cubas
- Hydrocurage de 1 050 de réseau (Cubas) + PR de Cubas

• STEP :

- Remplacement de 10 Chapeaux de ventilation sur les lits du 1^{er} étage
- Elagage de la saulaie
- Hydrocurage de la partie drainante des lits + dégrilleur

Travaux à prévoir :

- Diagnostic du dispositif d'assainissement
- Curage des lits et valorisation des boues
- Réfection de la répartition au niveau de la saulaie
- Mise en sécurité du PR de Cubas : barreaudage antichute et ventilation
- Mise en sécurité des ouvrages de prétraitement de la STEP : ventilation de la chasse et du dégrilleur
- Reprise du drain en sortie de STEP
- Assainir des eaux pluviales le PR de Cherveix
-

STATION DE COULAURES

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : « La Reille »

Mise en service : Décembre 2012

Capacité nominale : 220 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit	Débit de référence
Capacité	13.2 Kg/j	33 m ³ /j	78 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Rivière - La Loue

Références réglementaires : Arrêté préfectoral du 28/03/2013

Rendement épuratoire en 2017 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	18.1	19.3	44	95.9
DBO5		5.96	3	99.1
MES		14.1	4	99.5
NK		1.77	1.90	98.1
Pt		0.258	12.8	10.5

*données extraites du bilan d'autosurveillance de 2017



Sous-produits :

Matières de dégrillage : 150 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Remplacement des poires de comptage sur les 2 chasses
- Remplacement de la mousse d'étanchéité de la chasse n°2
- Expérimentation du SATESE : immersion des lits du 2nd étage pour tenter d'éradiquer le liseron
- Hydrocurage des 2 postes de relevage et de 160ml de réseau à partir du foyer rural (réseau en domaine privé)

STATION DE CUBJAC - AUVEZERE VAL D'ANS

Type de station : boues activées

Situation : « La Plaine »

Mise en service : juin 1995

Capacité nominale : 950 EH

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	57 Kg/j	150 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral

Du 21/07/2015

Rendement épuratoire en 2017 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	35	23.8	30	95.6
DBO5		9.8	3	98.9
MES		13	6	98.4
NK		2.94	1	98.8
Pt		0.336	0.5	94.8

*données issues du bilan d'autosurveillance réalisé en 2017



Sous-produits :

Matières de dégrillage : 6 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Filière Boues : Déshydratation - 140m³ - 4T984 de Matières sèches envoyées en centre de compostage agréé (AES n°24481TB001)

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

*** Réseau :**

- Remplacement sonde piézométrique sur le PR de La Côte
- Remplacement de poires + relais contrôle de phases sur le PR de La Bascule
- Remplacement du fusible permettant l'affichage de l'interface sur le PR de Mombayol
- Changement de l'interface du PR de Mombayol
- Remplacement de chaînes de levage des pompes du PR de la Bascule
- Hydrocurage de 1 100ml de réseau : route de Thenon - lotissement de La Plaine - Rodas...
- Nettoyage PR de La Bascule

*** STEP :**

- Vidange des bacs à sable et à graisses
- Nettoyage du PR
- Remplacement de relais pour l'alternat des pompes du PR de la STEP
- Remplacement de chaînes de levage des pompes du PR de la STEP

Travaux, actions à prévoir :

- Diagnostic du dispositif d'assainissement collectif
- Remplacement des pompes + pieds d'assise + armoire électrique sur PR de la Bascule
- Mise en place de la télégestion sur le PR de La Bascule
- Mise en sécurité (barreaudage antichute) des 4 postes
- Mise en place d'un clapet de nez sur le trop-plein du PR de la Bascule
- Mise en place de la télégestion au niveau de la STEP et du PR de la Bascule
- Etancher les affleurants situés en zone inondable - voir résultats du diagnostic - englober dans une réfection du réseau à grande échelle ?!

STATION DE DUSSAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Chadelou

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 130 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	7.8 Kg/j	20 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : ruisseau puis La Basse Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est très satisfaisante.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/05/2017	3	44	<3	9.40	79.4	10.2

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 80 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

Remplacement mousse d'étanchéité de la 1^{ère} chasse

Travaux, actions à prévoir :

- Réfection d'une partie du réseau (déformation, casse, flashes...) : travaux sous garantie Eiffage TP & EHTP



STATION D'EXCIDEUIL

Type de station : boues activées

Situation : Sarconnat

Mise en service : avril 2014

Capacité nominale : 1 500 EH

Taux de collecte : 94 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	90 Kg/j	600 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : La Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 04/03/2013



Rendement épuratoire en 2017 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	342.5	307	31.5	96.75
DBO5		113.85	2.35	99.25
MES		186.3	5.75	98.8
NK		18.1	2.02	96.15
Pt		2.68	1.68	70.25

*données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2017

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 4 250 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Sables : 2 m³ (environ 4 tonnes) évacués vers un centre de traitement

Filière Boues : Déshydratation naturelle, épaissement sur lits de séchage plantés de roseaux

22.3 T de matières sèches produites en 2017.

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

*** Réseau :**

- PR Ste Anne :
 - Mise en place d'une armoire électrique
 - Renouvellement des poires de niveaux
 - Renouvellement des canalisations et des pompes
- Hydrocurage de l'ensemble des postes de relevage, du bassin d'orage et de 1 340 ml de réseau

*** Station d'épuration :**

- Changement du tuyau inox en sortie de tamis
- Remplacement de la roue du tamis rotatif
- Renouvellement de la brosse au niveau du tamis

Travaux, actions à prévoir :

- En cours : Mise en conformité des branchements particuliers sur les Avenues Eugène Le Roy et de La Gare et rue du 19 mars 1962
- Reprise de fissures sur les parois des lits de séchage des boues par l'entreprise MSE (garantie)
- Prospection supplémentaire sur le réseau pour localiser les entrées d'eaux parasites et les limiter
- Réfection du réseau dans le cadre de l'Aménagement de bourg : Place Bugeaud, Avenue Gambetta, Rues des Cendres et Jean Jaurès

STATION DE GENIS

Type de station : lagunage naturel

Situation : Las Rouchillas

Mise en service : janvier 1996

Capacité nominale : 230 EH.

Taux de collecte : 82 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	13.8 Kg/j	45 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : l'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015



Rendement épuratoire en 2017 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO filtrée	54	6.48	30	88.5
DBO5 filtrée		2.38	3	96.9
MES		3.89	60	61.7
NK		0.702	6.7	76.3
Pt		0.081	1.1	66.3

*données extraites du bilan d'autosurveillance de 2017

Sous-produits :

Les déchets et graisses sont retenus au niveau de la 1^{ère} lagune équipée d'une cloison siphonide : pas de curage en 2017

Boues : les boues sont stockées dans le premier bassin de lagunage

Travaux à prévoir :

- Diagnostic du dispositif d'assainissement

STATION DE LANOUAILLE

Type de station : filtres plantés de roseaux -
Situation : « Le Pont » - 24 270 LANOUAILLE
Mise en service : octobre 2013
Capacité nominale : 1000 EH
Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 Kg/j	135 Kg/j	80 Kg/j	15 Kg/j	4 Kg/j	150 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Autorisation du 13/05/2013
Milieu récepteur de rejet : La Haute Loue

Rendement épuratoire en 2017 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes*

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	60.25	51.95	64	92.7
DBO5		21.9	4.5	98.8
MES		21.35	7.50	98
NK		5.79	12	87.3
Pt		0.683	7.35	36

* données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2017



Sous-produits :

Matières de dégrillage : 1 560 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Réseau :

- Reprise d'un tabouret desservant le 105, rue du Limousin
- Création d'un branchement : 85, rue du Bruladis
- Remplacement de la poire de niveau haut sur le poste de relevage de la Gare
- Hydrocurage de 740 ml de réseau de l'EHPAD vers la STEP + les ouvrages en entrées de STEP
- PR de la Gare : rééquipement intérieur et mise en sécurité du poste : remplacement des pompes, tuyauterie, pieds d'assise, guides, clapets, mise en place de barreaudage antichute et d'une ventilation
- Plusieurs casses réseau faites puis réparées par l'entreprise Montastier dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs :
 - Rue de la Gare
 - Proximité gymnase
 - N°2 rue de Plaisance

- STEP :

- Remplacement de la mousse d'étanchéité des chasses 1, 2 & 4
- Remplacement de la poire des chasses n°2 & 4
- Remplacement des crochets et fixation (corrodés) des mécanismes de la chasse n°4

Travaux à prévoir :

- Prospection supplémentaire sur le réseau pour localiser les entrées d'eaux parasites

STATION DE MAYAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Dognon

Mise en service : mars 2014

Capacité nominale : 100 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	6 Kg/j	15 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Infiltration

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de très bonne qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
04/05/2017	2	<30	<3	1.60	71.7	9

Sous-produits :

Matières de dégrillage : non quantifiées - évacuées dans le cadre des Ordures Ménagères



STATION DE PAYZAC / SAVIGNAC LEDRIER

Type de station : boues activées

Situation : « La Croix Merle » - 24 270 PAYZAC

Mise en service : janvier 1999

Capacité nominale : 1 000 EH

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	DCO	Débit
Capacité	60 Kg/j	105 Kg/j	150 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Autorisation du 06/10/1998

Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère



Rendement épuratoire en 2017 :

En moyenne sur l'année, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes* :

	Volume d'effluent m ³ /j	Charge arrivant (Kg/j)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	35.3	33.4	44.5	95.3
DBO5		11.9	3.5	99
MES		15.6	5	98.8
NK		4.22	3.9	96.7
Pt		0.398	2.35	78.9

*données moyennes calculées sur les 2 bilans d'autosurveillance réalisés en 2017

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 2 460 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Filière Boues : Déshydratation naturelle, épaissement

264 m³ ont été épandus conformément au plan d'épandage.

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

*** Réseau :**

- Résorption d'un bouchon présent dans la rue du Limousin
- PR de La Gaudie :
 - Remplacement d'un relai de contrôle de phase
 - Remplacement de la carte-mère de la télégestion
 - Remplacement de la pompe 2
 - Remplacement des poires de niveaux haut et bas
- PR de la Croix des Brousses : remplacement des clapets à boule

Travaux, actions à prévoir :

- Diagnostic du dispositif d'assainissement collectif

STATION DE PREYSSAC D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Sol du Tapou

Mise en service : juillet 2005

Capacité nominale : 120 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	7.2 Kg/j	18 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Ru sans nom

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
16/05/2017	2	<30	<3	<1	53	7.8

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 50 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Remplacement des vannes sur le second étage
- remplacement du roulement sous crochet de fermeture du clapet de la chasse n°2



STATION DE ST CYR LES CHAMPAGNES

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Moulin de St Cyr

Mise en service : juin 2013

Capacité nominale : 100 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	6 Kg/j	15 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés (second étage non étanche + billons).

Le trop plein est envoyé dans le ruisseau Le Montaleau

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
16/05/2017	8	35	<3	6	39.9	4.2

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 10 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :



Reprise par ALISTEP des fissures présentes sur les chasses (travaux effectués dans le cadre de la garantie)

Travaux, actions à prévoir :

- Reprise de certaines revanches
- remise à niveau du dégrilleur (contre-pente)
- remise en place de la cheminée sur le 1^{er} lit du 1^{er} étage

L'ensemble sera établi sous garantie constructeur

STATION DE ST GERMAIN DES PRES

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Moulinassou

Mise en service : juillet 2015

Capacité nominale : 100 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	6 Kg/j	15 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur : Le Ravillou

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Il n'y a pas de rejet constaté en sortie du second étage.

Sous-produits :

Matières de dégrillage : non quantifiées - évacuées dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Station d'épuration (travaux réalisés dans le cadre de la garantie constructeur) :
 - Reprise des plaques anti-affouillement sur les lits du 1^{er} étage
 - Réajustement de la Chasse n°1 qui se vrillait
 - Mise en place d'un clapet de nez au niveau du tuyau de rejet des eaux traitées



- Réseau :
 - Intervention de l'entreprise OPURE pour désobstruction sur la canalisation de refoulement au niveau du poste de refoulement
 - Hydrocurage du Poste de refoulement

Travaux, actions à prévoir :

- Reprise de certaines revanches

- Reprofilage autour des lits

L'ensemble sera établi sous garantie constructeur

STATION DE ST MARTIAL D'ALBAREDE

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : La Grande Pièce

Mise en service : mars 2015.

Capacité nominale : 185 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	11.1 Kg/j	28 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : La Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Il n'y a pas de rejet constaté en sortie du second étage.

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 120 kg

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Réalisation de 2 branchements
- Remplacement des poires de comptage sur les 2 chasses
- Hydrocurage de 1 100 ml de réseau + du Poste de relevage du Lavoir

Travaux, actions à prévoir :

- PR du Lavoir :



- * Mise en place de la télégestion
- * Mise en place d'un barreaudage anti-chute
- PR de RD 705 : Mise en place d'un barreaudage anti-chute

STATION DE ST MEDARD D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Les Gissoux

Mise en service : janvier 2013.

Capacité nominale : 255 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	15.3 Kg/j	38.3 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés. Le trop plein est envoyé dans La Loue

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

La station d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 30 Kg/j de DBO5, la fréquence minimale des contrôles d'autosurveillance est de 1 tous les 2 ans - Arrêté du 21 juillet 2015.

Il n'y a pas eu de bilan en 2017, la prochaine mesure est planifiée en 2018.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre des visites de contrôle que la qualité l'eau traitée est excellente.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/05/2017	8	4	33	2.10	90.2	5.3

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 2 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Remplacement de la poire de comptage de la 1^{ère} chasse

Travaux, actions à prévoir :

- Prospection supplémentaire sur le réseau pour localiser les entrées d'eaux parasites



STATION DE ST PANTALY D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : La Côte d'Or

Mise en service : avril 2012

Capacité nominale : 83 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	5 Kg/j	15 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les eaux usées traitées sont infiltrées

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de bonne qualité.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
27/04/2017	23	82	13	5.40	64.5	9.9

Sous-produits :

Matières de dégrillage : non quantifiées

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Remplacement du flexible d'évacuation sur la 2^{ème} chasse
- Remplacement de la poire de comptage sur la 1^{ère} chasse
- Hydrocurage du Poste de relevage



Travaux, actions à prévoir :

- Mise en place d'un barreaudage anti-chute sur le PR
- Station d'épuration :
 - Remplacement du mécanisme d'ouverture-fermeture de la chasse n°2 (ne fonctionne plus)
 - Reprise des tuyaux d'alimentation des lits du 2^{ème} étage
 - Réfection de la zone d'infiltration des eaux usées
 - Remplacement de l'ensemble des ventilations sur les 2 étages

STATION DE ST SULPICE D'EXCIDEUIL

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Ygonie

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 160 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9.6 Kg/j	24 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : les effluents sont en majorité infiltrés. Le trop plein est envoyé dans un fossé puis dans le ruisseau Le Ravillou

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu de l'analyse effectuée dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est de très satisfaisante.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
16/05/2017	11	67	3	12	102	13.2

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 60 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Hydrocurage de la totalité du réseau + dégrilleur et 1^{ère} chasse de la station d'épuration



STATION DE ST VINCENT SUR L'ISLE

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Les Côtes

Mise en service : octobre 2016.

Capacité nominale : 80 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	4.8 Kg/j	12 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Infiltration

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Il n'y a pas de rejet constaté en sortie du second étage.

Sous-produits :

Matières de dégrillage : néant

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Plantation des roseaux
- Augmentation du marnage de la 1^{ère} chasse d'environ 10cm (en raison d'un problème de comptage de bâchées)
- Travaux dans le cadre de la garantie : Reprise par l'entreprise ERCTP des pierres sur le talus au niveau de la 1^{ère} chasse (elles avaient gelées et éclatées) + création d'un mur pour retenir les pierres sur l'amorce du talus et d'une rigole sur le haut du talus pour éviter qu'elle ne pénètre dans les pierres.



STATION DE SARLANDE

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Bourg

Mise en service : juillet 2013

Capacité nominale : 150 EH.

Taux de collecte : 75 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9 Kg/j	23 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : Infiltration sur sol en place (second étage non étanche + billons).

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu de l'analyse effectuée dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est excellente.

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/05/2017	17	64	7	14	70.5	9.2

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 42 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 : Reprise par ALISTEP des fissures présentes sur les chasses (travaux effectués dans le cadre de la garantie)



STATION DE SARRAZAC

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : La Peyssie

Mise en service : juillet 2010.

Capacité nominale : 150 EH.

Taux de collecte : 70 % (il y a une 2^{ème} tranche)

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	9 Kg/j	23 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : fossé puis ruisseau Le Lavaud

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que l'eau traitée est d'excellente qualité.

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
11/05/2017	<2	48	<3	1	71	8.60

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 60 Kg évacués dans le cadre des Ordures Ménagères

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Remplacement de la vanne du 1^{er} lit de la 1^{er} étage (travaux effectués par l'entreprise ERCTP dans le cadre de la garantie)



STATION DE SAVIGNAC LEDRIER

Type de station : Filtres plantés de roseaux

Situation : Le Château

Mise en service : janvier 2015.

Capacité nominale : 60 EH.

Taux de collecte : 100 %

Capacités nominales d'épuration :

Paramètres	DBO5	Débit
Capacité	3.6 Kg/j	9 m ³ /j

Autorisation de rejet :

Milieu récepteur de rejet : L'Auvézère

Références réglementaires : Arrêté Préfectoral du 21/07/2015

Gestion de la station :

La station est gérée en régie

Rendement épuratoire en 2017 :

Pour les stations d'épuration ayant une capacité de traitement inférieure à 12 Kg/j de DBO5, le Service Départemental de Police de l'Eau (SDPE) de la Dordogne ne demande pas la réalisation de bilan 24H.

Toutefois, le SATESE précise, au vu des analyses effectuées dans le cadre d'une visite de contrôle et des tests de terrain hebdomadaires, que la qualité de l'eau traitée est convenable

Dates	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
16/05/2017	25	110	16	17	67.1	10.3

Sous-produits :

Matières de dégrillage : 15 kg (peu d'abonnés de raccordés)

Travaux engagés en cours de l'exercice 2017 :

- Remplacement de la poire de la chasse n°2
- Reprise par ALISTEP des fissures présentes sur les chasses (travaux effectués dans le cadre de la garantie)

Travaux, actions à prévoir : Reprise d'une contre-pente observée en entrée de la chasse n°2 - travaux établis sous garantie constructeur



GLOSSAIRE :

EH : Equivalent habitant - rejet de 60g de DBO5 par jour

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matière en Suspension

NK : Azote Kjeldhal

Pt : Phosphore total

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE



Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2)

		Nombre de points	Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
	Absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet	0	
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	Oui : 10 Non : 0	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554.34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	Oui : 5 Non : 0	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) <i>(rappel : les 15 points de la PARTIE A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)</i>			
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographique définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.253	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	De 1 à 5	5 (95.21 %)
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné	De 0 à 15	14 (91.52 %)

	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.		
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RESEAU ET LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU (75 points) <i>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général de collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</i>			
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	Oui : 10 Non : 0	10
	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	De 1 à 5	2 (71.14%)
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, poste de refoulement, déversoirs...)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	Oui : 10 Non : 0	10
VP.259	Le Plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état du réseau, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	Oui : 10 Non : 0	0
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 Non : 0	0
	TOTAL	120	96

 Conformité de la collecte et de l'épuration des effluents (VP211)

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, la conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration est caractérisée par un **indicateur de performance**.

PARAMETRES	Arrêté du 21 juillet 2015 Performances minimales des STEP des agglomérations devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 1.2 KG/j de DBO5			ANGOISSE	CUBJAC	GENIS	PAYZAC
	CONCENTRATION maxi à respecter, Moyenne journalière	RENDEMENT minimum à atteindre	CONCENTRATION Rédhibitoire, Moyenne journalière				
DBO5	35 mg/l	60%	70 mg/l	7 mg/l 96.3 %	3 mg/l 98.9 %	3 mg/l 96.9 %	3.5 mg/l 99 %
DCO	200 mg/l	60%	400 mg/l	58 mg/l 90.2 %	30 mg/l 88.5 %	30 mg/l 95.6 %	44.5 mg/l 95.3 %
MES		50%	85 mg/l Lagunage : 150mg/l	29 mg/l 86.8 %	6 mg/l 98.4 %	60 mg/l 61.7 %	5 mg/l 98.8 %

PARAMETRES	EXCIDEUIL		COULAURES		LANOUAILLE	
	Arrêté préfectoral du 04/03/2013	Résultats	Arrêté préfectoral du 28/03/2013	Résultats	Arrêté préfectoral du 13/05/2013	Résultats
DBO5	25 mg/l ou rendement minimal de 70%	2.35 mg/l 99.3 %	25 mg/l ou rendement minimal de 95%	3 mg/l 99.1 %	35 mg/l ou 88% avec rdt mini de 60%	4.5 mg/l 98.8 %
DCO	125 mg/l ou rendement minimal de 75%	31.5 mg/l 96.8 %	90 mg/l ou rendement minimal de 89%	44 mg/l 95.9 %	125 mg/l ou 79% avec rdt mini de 60%	64 mg/l 92.7 %
MES	35 mg/l ou rendement minimal de 90%	5.75 mg/l 98.8 %	30 mg/l ou rendement minimal de 95%	4 mg/l 99.5 %	40 mg/l ou 91% avec rdt mini de 50%	7.5 mg/l 98 %
NTK		2.02 mg/l – 96.6 %	20 mg/l ou 80%	1.90 mg/l – 98.1 %	10 mg/l ou 88%	12 mg/l – 87.3 %
Pt	2 mg/l (d'avril à septembre)	1.68 – 70.25 %				

L'ensemble des filières est **conforme**, car elles respectent les prescriptions définies par les arrêtés.

Seule la station d'épuration de Lanouaille présente une baisse de performance épuratoire sur les résultats de la pollution azotée. Ceci est lié à une fuite sur les chasses lors du second bilan réglementaire (alimentation des filtres en continu - moins d'oxygénation)

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées (VP209)

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, une filière est dite « conforme » si la filière de traitement des boues est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

En 2017 :

- 264 m³ de boues de la station de Payzac, soit 6.238 tonnes de matières sèches ont été évacués et épandus conformément au plan d'épandage.
- 140m³ de boues de la Station de Cubjac ont été déshydratées - 4T984 de Matières sèches envoyées en centre de compostage agréé (AES n°24481TB001)

Indicateur = 100%

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, le nombre de débordements et inondations d'effluents correspond au nombre d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux des débordements est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2017
Demandes d'indemnisation	0
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	4775
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0

 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

En application du Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, est recensé le nombre de points de réseau de collecte des eaux usées nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseau de collecte des eaux usées, hors branchements.

	2017
Nombre de points du réseau EU nécessitant au moins 2 interventions / an	0
Longueur total réseau sur territoire	68.66 km
Taux : Nb / 100 km de réseau	0 %

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fixation des tarifs en vigueur :

Le Conseil communautaire vote les tarifs concernant la part collectivité.

Aussi, pour l'exercice 2017, la délibération du 16 décembre 2016 fixe les différents tarifs et prestations aux abonnés.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA

Prix du service de l'Assainissement collectif :

Le prix du service comprend :

- une part fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Pour l'ensemble des communes de la CCILAP, à l'exception de la commune d'Excideuil le prix de l'assainissement se décompose de la manière suivante :

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part fixe (€ HT/an)	120	120	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.50	1.50	0 %
TVA	10 %	10 %	0 %
Redevance de modernisation des Réseaux (€ /m ³)	0.245	0.25	2.04 %

Pour la commune d'Excideuil le prix de l'assainissement se décompose de la manière suivante :

	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
Part fixe Cdc (€ HT/an)	120	120	0 %
Part fixe Exploitant (€ HT/an)	60.294	61.098	1.33 %
Part proportionnelle Cdc (€ HT/m ³)	1.50	1.50	0 %
Part proportionnelle Exploitant (€ HT/m ³)	0.774	0.784	1.33 %
TVA	10 %	10 %	0 %
Redevance de modernisation des Réseaux (€ /m ³)	0.245	0.25	2.04 %

 Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³/an

	1 ^{er} janvier 2017		1 ^{er} janvier 2018	
	Pour l'ensemble des communes de la CCILAP (hors Excideuil)	Pour Excideuil	Pour l'ensemble des communes de la CCILAP (hors Excideuil)	Pour Excideuil
Part Collectivité (€ HT/an)	300	300	300	300
Part Exploitant (€ HT/an)		153.174		155.178
Redevance de modernisation des Réseaux (€ /m ³)	29.4	29.4	30	30
TVA 10 %	32.94	48.2574	33	48.5178
TOTAL (€ TTC)	362.34	530.8314	363	533.6958
MONTANT TTC DU m ³	3.02	4.424	3.025	4.447

Dépenses d'exploitation (hors remboursement intérêts d'emprunts & amortissements)

Dépenses de la collectivité :

- Total des dépenses liées à l'exploitation des réseaux et stations d'épuration :	163 695.32 € HT
- Personnel :	62 106.36 €
- Exploitation (eau, électricité, véhicules, entretien et réparation...) :	97 372.00 €
- Déficits de fonctionnement des communes ayant transféré la compétence Assainissement Collectif	2 159.61 €
- Programme de mise en conformité des raccordement - Excideuil (reversement subvention AEAG aux usagers)	2 057.35 €

Pour information :

- Dépenses liées aux remboursements d'emprunts (capitaux et intérêts) :	573 624.95 €
---	--------------

Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité :

- Recettes liées à la facturation des abonnés (redevance assainissement collectif) :	498 374.34 € HT
- Participation pour l'assainissement collectif	800.00 € HT
- Redevance pour non raccordement	2 018.23 € HT
- Excédents de fonctionnement des communes ayant transféré la compétence Assainissement Collectif	126 260.21 € HT
- Aide à la performance épuratoire pour les stations d'épuration d'Angoisse, Cherveix Cubas, Coulaures, Cubjac, Excideuil, Génis, Lanouaille, St Médard d'Excideuil et de Payzac/ Savignac Lédrier	53 022.00 € HT
- Programme de mise en conformité des raccordement - Excideuil (subvention AEAG à reverser aux usagers)	2 057.35 € HT
- Divers :	971.60 € HT

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2017, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance à caractère social

9 demandes d'abandon de créances (dégrèvement / écrêtement) liés à des fuites après compteur ont été reçus et accordés pour un montant de 8 662.89 €.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Investissements du service assainissement collectif

TRAVAUX ET ACTIONS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

REVISION DES SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT D'EXCIDEUIL, ST RAPHAËL & ST MARTIAL D'ALBAREDE :

Etude engagée sur 2016 et 2017

Coût total : 5 936.33 € HT

DIAGNOSTIC ET GEOREFERENCEMENT DES ASSAINISSEMENTS COLLECTIF D'ANGOISSE & PAYZAC/LA CHAPELLE - GEOREFERENCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PREYSSAC D'EXCIDEUIL :

Etude engagée sur 2017 et 2018

Coût de l'étude : 64 148.80 € HT

Subventions :

- 10 % Conseil Départemental
- 50 % Agence de l'Eau Adour Garonne

CHERVEIX CUBAS :

- Poste de relevage de Cherveix :
Remplacement du ballon anti-coup de bélier
Coût : 2 770.25 € HT

CUBJAC :

Extension du réseau d'eaux usées pour desservir les hameaux de La Côte et Mombayol

Paieement du solde des travaux : **105 526.24 € HT**

Coût des travaux : **387 650,65 € HT**

Subventions en attente pour 2018 :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : **141 050 €** au total (96 985 € déjà perçus par la commune - reste 44 065 € à percevoir par la CCILAP)

- Conseil Départemental : **100 568,75** au total (40 227,5 € déjà perçus par la commune - reste 56 685.16 € à percevoir)

LANOUAILLE :

- Réalisation d'un branchement : **744.40 € HT**

- Reprise d'un tabouret : **749.24 € HT**

- Poste de relevage de la Gare :

Remplacement des 2 pompes + hydraulique et mise en sécurité du poste (ventilation + barreaudage antichute)

Coût : **9 005 € HT**

- Travaux engagés en 2012 -2013 : Mise en conformité de l'assainissement collectif (réhabilitation du réseau & création d'une nouvelle station d'épuration du type Filtres plantés de roseaux)

Perception du solde de la subvention du Conseil Départemental : **98 350.30 €**

PAYZAC :

Poste de relevage de la Gaudie :

Remplacement de la pompe n°2

Coût : **1 025.64 € HT**

ST GERMAIN DES PRES :

Création de l'assainissement collectif

Remboursement de l'emprunt relai : **171 895 € HT**

Perception de la subvention du Conseil Départemental : **64 024.14**

Reste à percevoir du Conseil Départemental : **33 346.20 €**

ST MARTIAL D'ALBAREDE :

Réalisation de 2 branchements

Coût : **1 369.60 € HT**

ST MARTIAL D'ALBAREDE & EXCIDEUIL :

Extension du réseau d'eaux usées pour desservir la ZA du Maine, le Maine et une partie de l'Avenue André Audy

Coût des travaux : **328 244.52 € HT**

Subventions :

- 35 % Agence de l'Eau Adour Garonne plafonnés à 90 895 €

ST VINCENT SUR L'ISLE :

Création de l'assainissement collectif

Paiement du solde des travaux et remboursement emprunt relai : **112 934.09 € HT**

Coût des travaux : **304 432.06 € HT**

Subventions :

- Agence de l'Eau Adour Garonne : **76 108.02 €**

- Conseil Départemental : **121 772.82** au total (92 212 € perçus par la commune - reste 29 560.82 € à percevoir)

SAVIGNAC LEDRIER

Travaux engagés sur 2014 et 2015 - Réalisation de l'Assainissement du bourg

- Perception du solde des subvention du Conseil Départemental : **96 754.66 €**

DEFICITS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES AYANT TRANSFERE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : **30 202.25 €**

EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES AYANT TRANSFERE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : **148 111.22 €**

SYNTHESE (HORS TRANSFERT ENTRE SECTIONS ET AMORTISSEMENTS) :

DEPENSES		RECETTES	
Emprunts (capitaux)	499 812.68 €	Emprunts	170 000.00 €
Travaux	254 086.54 €	Subventions	335 237.12 €
Déficit d'investissement	30 202.25 €	Excédent d'Investissement	148 111.22 €
TOTAL	784 101.47 €	TOTAL	653 348.34 €

Etat de la dette en 2017

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	3 361 665.50 €
Remboursements au cours de l'exercice	
dont en intérêts	73 812.27 €
dont en capital	499 812.68 €

Amortissements réalisés en 2017

Montant de la dotation aux amortissements :

	Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Dépenses	132 291.26 €	79 230 €
Recettes	79 230 €	132 291.26 €